

PERMANENT MISSION OF TUNISIA
TO THE UNITED NATIONS
31 BEEKMAN PLACE
NEW YORK, N.Y. 10022



البعثة الدائمة للجمهورية التونسية
لدى منظمة الأمم المتحدة
بنيويورك

Déclaration de

**La Mission Permanente de Tunisie auprès des
Nations Unies à New York**

**à l'occasion de la deuxième réunion préparatoire
des Etats membres sur l'avant projet du document
final de l'examen par l'AG de la mise en œuvre des
résultats du Sommet Mondial sur la Société de
l'Information**

(New York, 21 Octobre 2015)

(Discussion interactive: ICT for development)

Prononcée par M. Ramzi Louati, Conseiller

Messieurs les Co-Facilitateurs

Tout d'abord, je tiens à vous exprimer nos remerciements pour les efforts incommensurables que vous êtes en train de fournir pour couronner ce processus du succès escompté.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Messieurs les Co-Facilitateurs

La Tunisie se félicite du zero draft du document final qui nous a été soumis et le considère comme un bon point de départ et une bonne base pour la finalisation des négociations à son sujet.

Le texte tient compte des suggestions et des observations exprimées par les Etats membres au cours de la première réunion préparatoire et des divers échanges avec les parties prenantes.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) contribuent indiscutablement à la réalisation du développement durable dans ses trois dimensions (sociale, économique et environnementale). L'éducation, la santé, le commerce, la protection de l'environnement, l'Etat de droit, la bonne gouvernance, la promotion des droits de l'Homme et leur protection, tous ces domaines bénéficient du développement des TIC.

Dans ce cadre, nous soulignons que le document final doit mettre l'accent sur la contribution des TIC à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon de 2030.

Messieurs les Co-Facilitateurs

En voilà déjà dix ans passés depuis la tenue de la seconde phase du SMSI à Tunis en novembre 2005. Dix ans déjà depuis l'adoption par les leaders du monde de l'engagement de Tunis et de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information qui sont venus parachever et confirmer le travail ambitieux entamé durant la première phase du Sommet tenue à Genève en 2003.

Certes nous reconnaissons l'évolution sans précédent des technologies de l'information au cours des dix dernières années et l'augmentation incroyable du nombre de personnes à travers le monde ayant accès à ces technologies.

Cependant, nous déplorons que la fracture numérique demeure très importante à plus d'un titre :

Premièrement : Cette fracture est toujours aussi large entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, que ce soit en terme d'accès aux TIC ou de la qualité des services offerts. Dans notre continent africain à titre d'exemple, beaucoup d'Etats continuent à être à l'écart des avancés en matière des TIC, voire même, l'accès aux services de base dans ces pays est insuffisant.

Deuxièmement : Dans les pays en développement, cette fracture est également vérifiable à l'intérieur d'un même pays à cause des disparités régionales et sociales et de la pauvreté qui continue à frapper de larges tranches de populations.

Troisièmement : Les femmes continuent, dans les pays en développement, à souffrir le plus du manque d'accès aux TIC et notamment à l'internet.

Nous estimons de même que de très faibles avancées ont été enregistrées en matière de financement et de renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine des TIC. Alors que l'Agenda de Tunis appelle dans son paragraphe 9 au transfert de technologies en faveur des pays en développement, nous constatons malheureusement que le transfert souhaité n'a pas eu lieu. Il est crucial de pallier aux lacunes et aux insuffisances sur le plan de financement et du transfert technologique si l'on veut assurer une mise en œuvre réelle et efficace de l'Agenda de Tunis.

D'autre part, nous faisons face malheureusement à une montée de menaces portant atteinte à notre cyber-sécurité. Les technologies de l'information sont de plus en plus utilisées à des fins criminelles par des réseaux terroristes internationaux et par des criminels de toute sorte. Ces menaces croissantes requièrent une action ferme, efficace et coordonnée de la part de la communauté internationale.

Beaucoup reste à faire si nous voulons répondre pleinement à nos engagements antérieurs et aborder une nouvelle étape plus ambitieuse en mettant le processus

du SMSI en faveur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon de 2030.

Nous ne doutons pas de notre détermination commune à le faire.

Concernant les mesures à prendre afin de réduire la fracture numérique, les actions suivantes sont indispensables:

- Renforcer les capacités technologiques des pays en développement et des pays les moins avancés et mobiliser les fonds nécessaires pour combler le gap digital. Cette mesure requiert l'engagement de toutes les parties prenantes : gouvernements, secteur privé, organisations internationales et société civile ;
- Promouvoir la croissance économique dans les pays en développement, particulièrement à travers la coopération Nord - Sud, pour apporter l'équilibre souhaité, notamment en matière des services et d'accès à Internet, y compris en accordant des subventions aux pays en développement et surtout en faveur des pays les moins avancés afin de les aider à réaliser les objectifs de développement durable ;
- Réduire le coût d'accès des pays en développement aux TIC, promouvoir les projets TIC dans les zones rurales et les régions défavorisées et cibler les populations les plus démunies;
- Aider les pays en développement et les pays les moins avancés à se développer en matière des TIC dans des échéances minimales à travers la transposition de réseaux et de services actuellement déployés dans les pays développés, à citer le Cloud computing et l'internet des objets ;
- Mettre en œuvre des projets pilotes en matière de TIC dans les pays les moins avancés, soutenus par les pays développés, en particulier dans le domaine des services à caractère sectoriels tels que l'éducation, la santé et l'agriculture, ainsi que la diffusion de la télévision à travers le Protocole IP et les services financiers et administratifs à travers le téléphone mobile ;
- Soutenir davantage le renforcement des capacités des pays en développement et des pays les moins avancés à travers la formation à forte valeur ajoutée dans le domaine des TIC et aider ces pays à maîtriser la cyber sécurité et sécuriser les services numériques dans les domaines économique, social et culturel ;

- Renforcer les capacités des utilisateurs dans les pays en développement, en particulier des producteurs de contenu numérique, dans tous les domaines d'intérêt mutuel et en faveur de toutes les personnes ;
- Développer l'infrastructure à large bande dans les pays en développement et promouvoir les services interactifs dirigés vers le grand public ;
- Promouvoir les technologies spécialisées dans le domaine de la sécurité informatique et l'établissement de systèmes nationaux et régionaux de sécurité via l'assistance des organisations internationales ;
- Renforcer la confiance numérique au sein des communautés et des institutions économiques à travers le développement du commerce électronique et l'échange de données entre les institutions financières ;
- Mettre l'accent sur la formulation des aspects réglementaires inhérents à l'usage des TIC tout en simplifiant les procédures pour l'ensemble des parties prenantes: gouvernement, secteur privé, société civile et institutions académiques, notamment concernant les services intégrés à distance en rapport avec le marché financier ;
- Promouvoir, à travers l'assistance de l'ONU, la création de centres régionaux de recherche et d'innovation dans le domaine des TIC qui sont susceptibles d'attirer les jeunes créateurs de contenus innovants et des applications numériques ;
- Mettre en œuvre des programmes en faveur des femmes en matière des TIC, notamment dans les régions défavorisées, en leur assurant la formation adéquate et l'accès aux services de TIC ;
- Opérationnaliser les interventions du Fonds de Solidarité Numérique afin qu'il remplisse sa mission.

Je vous remercie pour votre attention.